

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

2 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le 2 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation 26/10/2015

PRESENTS : MM ROUX Jean, COUPAUD Catherine, FUSEAU Michaël, LANNES Jean-Louis, DUMONT Michel , LE TALLEC Carine, GARD Daniel, COVIAUX Christian, Fauche Mauricette, SANCHEZ Martine, Françoise DUPIELLET, Nadine DUCOURNAU, Gilles BERGEON, Michèle ROUSSEAU, Marc DUPERRIN, Severine HERR, Michel SAURA, Carine TRILLES, Pierre MAGNOL

SECRETAIRE : M SAURA

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte-rendu du 5/10/2015.

2015/119-CONTRAT ANNUEL VERIFICATION ELECTRIQUE DES BATIMENTS

M. DUMONT informe le conseil d'une mise en concurrence pour une vérification électrique annuelle de nos bâtiments communaux (soit tous les ans et non par tiers comme pour le passé, cette vérification était assurée par l'APAVE). Il donne le montant des deux devis reçus et indique au Conseil que M. GARCES, qui assure l'assistance de nos commissions de sécurité travaille avec QUALICONSULT /

- QUALICONSULT 1 344 € TTC
- APAVE 1 152 € TTC + ALARME FOYER 216.07 € TTC 1 358 €

Après un large débat, le conseil municipal porte son choix par 17 voix pour QUALICONSULT (1 voix pour l'APAVE, M. GARD) et charge le maire de valider la proposition reçue après avoir résilié celle en cours de l'APAVE à dater du 1/01/2016.

2015/120 -CNP

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP ASSURANCES, pour la couverture des risques « incapacités du personnel ». La prime annuelle afférente à ce contrat incluant les frais de gestion a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces correspondantes.

LE CONSEIL MUNIICPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

LE MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

2015/121- DECLASSEMENT DE LA RD 250^E

Dans le cadre de la mise en sécurité de la route départementale 137 ; les aménagements des carrefours entre la RD 137 et les RD 135 et 250^E sont en cours de réalisation. Soit un tourne à gauche entre les RD 137 et RD 135 et la suppression du débouché de la RD 250^E sur la RD 137.

Afin de régulariser ces travaux, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents Emet un avis favorable au :

- déclassement de la section de la RD 250^{E2} actuelle commune de TEUILLAC (PR 1+322 à PR1+444) et PUGNAC (PR 1+444 à PR 1+850) dans la voirie communale
- classement de la voie communale de Grand Bertin dans le réseau routier départemental RD 250^{E2} sur une longueur de 345 m.

Le conseil espère que la RD 250^E 2 des Petits Bertins ne sera barrée qu'après la fin des travaux sur la VC des Grands Bertins .

Le ramassage scolaire doit faire un détour, à cause des travaux.

SERRE CFPA

M ROUX informe le conseil de la visite de M. SAUZÉ, directeur du CFAA de PUGNAC qui l'a informé que par manque de budget, l'utilisation de la serre de PUGNAC a été abandonnée par BLANQUEFORT. Le CFAA peut la mettre à la disposition de la commune (les frais de chauffage seraient de l'ordre de 800 €/an). Le conseil remercie M SAUZÉ mais ne peut donner une suite favorable à sa proposition par manque de personnel.

Le Conseil regrette que le Lycée de Blanquefort ait profité du départ à la retraite de M. POIREAU, professeur enseignant l'horticulture pour fermer cette section.

Le conseil charge le maire d'adresser un courrier à la REGION et au Ministère de l'Agriculture pour déplorer les formations horticoles en Haute Gironde. Il est dommage de délocaliser cette formation en milieu urbain, les jeunes concernés auront plus de mal à s'y rendre.

2015/122 --INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal émet un avis favorable au paiement de l'indemnité de conseil au comptable du trésor chargé des fonctions de Receveur Pour un montant brut de 572.28 €.

2015/123 -RETRAITS DE LA COMMUNE DE ST GERVAIS ET ADHESION DE LA COMMUNE DE SAMONAC AU SGBV

Suite à la demande du SGBV, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents émet un avis favorable au retrait de la commune de ST GERVAIS et à l'adhésion de la commune de SAMONAC au SGBV DU MORON ET DU BLAYAIS.

2015/123 – 1 -BAIL SAFER

Le maire informe le Conseil que le bail signé avec la SAFER pour l'exploitation des vignes de la commune par M. LAFON Jérôme se termine le 30/11/2016.

Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte l'avenant proposé relatif :

- au retrait de 7 a sur la parcelle ZP n° 58
 - à l'Indexation 6.4 hl/ha de Cotes de Bourg
 - montant de la redevance, campagne 2015 - 683.42 €
- Et autorise le maire à signer cet avenant

Pour le futur

- La commune peut proposer un fermage à M. LAFON, mais le maire ne veut pas engager la future municipalité (bail obligatoire de 9 ans)
- Il prendra contact avec l'office notarial pour d'autres possibilités en accord avec le fermier M. Jérôme LAFON

TRAVAUX CANTINE

- **2015/124 -AVENANT MOTER : Sujétions techniques imprévues**

M le maire informe le conseil de travaux imprévus à la phase d'avant projet pour les travaux cantine-groupe scolaire, soit des modifications du réseau d'assainissement, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents accepte les travaux supplémentaires de l'entreprise MOTER s'élevant à 24 044.52 € TTC soit 20 037.10 € HT et autorise le maire à signer l'avenant correspondant et qui porte le montant du marché à 71 202.08 € HT.

DOMMAGE OUVRAGE EN ATTENTE : Le chiffrage par les assurances est en attente

2015/125 -TENNIS – ETUDE DE SOL

M FUSEAU porte à la connaissance du Conseil les devis reçus pour une étude de sol en vue de la couverture d'un court de tennis.

- COMPETENCE GEOTECHNIQUE 1300.80 € TTC
- INGESOL 1 740 € TTC
- FONDASOL 1 440 € TTC

Après analyse des propositions reçues et les explications de M. FUSEAU, le choix du conseil se porte sur COMPETENCE GEOTECHNIQUE et autorise le maire à signer le devis correspondant.

2015/126 -TRAVAUX MAIRIE

MAITRISE D'ŒUVRE : MAPA

Le conseil municipal décide une mise en concurrence par courrier pour le choix du maître d'œuvre et SPS pour les travaux d'aménagement de la mairie.

M DUMONT donne lecture des propositions reçues soit :

DUCRAUX 10 % + SPS 1 %

FERROU 11 %

KRZAN 10.5 %

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal porte son choix sur M. DUCRAUX, moins disant et autorise le maire à signer les contrats correspondants de maîtrise d'ouvrage et de mission SPS.

2015/127 -TRAVAUX MATERNELLE

MAITRISE D'ŒUVRE : MAPA

Le conseil municipal décide une mise en concurrence par courrier pour le choix du maître d'œuvre et SPS pour les travaux d'aménagement de la maternelle.

M DUMONT donne lecture des propositions reçues soit :

DUCRAUX 10 % + SPS 1 %

FERROU 11 %

KRZAN 10.5 %

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal porte son choix sur M. DUCRAUX, moins disant et autorise le maire à signer les contrats correspondants de maîtrise d'ouvrage et de mission SPS.

2015/128 -CONVENTION ERDF

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec ERDF pour l'occupation d'un emplacement de 6 m2 pour une armoire de dérivation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique sur la parcelle ZL 251 à Lartigue.

2015/129 -IMMEUBLE DE MME DUHAU -Ancienne Pharmacie-

Le maire rend compte au conseil de l'entretien qu'il a eu avec le mandataire M LACOMBE, des quatre héritières de Mme DUHAU.

Il rappelle le prix de vente de cet immeuble au prix estimé par les Domaines soit 127 500 € pour la parcelle B 236

Et 418 € pour la parcelle B 237 en terrain agricole.

Il souhaite connaître l'avis du Conseil rapidement pour cette vente, faute de quoi les biens seront mis en vente en agence.

L'avis du conseil est mélangé, il regrette que les commerces situés dans le bourg souhaitent se déplacer sur le bord de la RD 137.

Mickael FUSEAU indique qu'en effet le développement des zones de chalandise se fait en périphérie en bordure des voies de circulation. Il y aura davantage d'habitats en centre ville et il faudra dynamiser le social, la vie associative, créer des liens entre les personnes.

Il pourrait y avoir une maison des associations, une vraie médiathèque.

La poste pourrait être transférée dans l'immeuble empire et la mairie récupérer l'ensemble du bâtiment. Des investissements pourraient être faits sur 2 à 3 ans. Des dossiers de subvention devront être déposés.

Le maire propose de passer au vote :

CONTRE : 1 Gilles BERBEON

ASTENTIONS : 6

POUR : 12

Après délibération par 12 voix pour, le conseil municipal décide l'achat de l'immeuble cadastré section B 236 pour 1268 m2 au prix de 127 500 € et B 237 pour 846 m2 au prix de 418 €.

Cet achat pourra être financé éventuellement par emprunt.

Le conseil municipal autorise le maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint Michel DUMONT à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition qui sera concrétisée en 2016.

Me BENTEJAC notaire STON DU JEU DE PAUME à BORDEAUX en charge du dossier sera avisé.

2015/130 -VENTE TERRAIN D'AUGEREAU

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de porter le prix de vente du dernier lot viabilisé à AUGEREAU à 55 000 €.

CANDELABRE RUE ST MAMET

M. LANNES informe le conseil d'un lampadaire endommagé devant le cabinet médical rue de ST MAMET LA SALVETAT, le devis de réparation établi par SUD RESEAUX s'élève à 2 640 € car il faut remplacer le mât.

Vu son montant, il est décidé de le sécuriser par une plaque métallique fabriquée par l'entreprise MARIAUD et cette plaque de protection sera peinte de la couleur du mât.

CONVOCATION CM PAR MAIL

L'ensemble du conseil accepte de recevoir par mail, leur convocation de conseil municipal.

CITOYENS VIGILANTS

Suite aux nombreux vols sur PUGNAC une réunion est décidée pour le 12 novembre à 20 h 30.

2015/131 -ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

Vu l'article L5212-16 du code Général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,

Dans le but d'offrir une meilleure qualité de service public, notre commune a décidé de transférer la ou les compétences suivantes au SDEEG :

- DISTRIBUTION PUBLIQUE EN GAZ NATUREL

Au regard des compétences déjà transférées au SDEEG et afin d'être acteur de la gouvernance de ce dernier, il est proposé que nous adhérions directement à ce syndicat pour participer au vote des délibérations des différents collèges concernant notre commune.

Au regard des statuts en vigueur (article 15), il nous appartient de désigner 2 délégués pour siéger au Comité Syndical du SDEEG.

Il est à noter que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50 € par délégué.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré, décide que notre collectivité adhère au SDEEG et désigne les délégués suivants pour la représenter :

- M. COVIAUX Christian 2 Chemin de Chambert – 33710 PUGNAC tél 06 46 35 41 05 coviaux.christian@neuf.fr
- M. GARD Daniel 10 Noblet – 33710 PUGNAC Tél 06 71 01 45 98 – daniel.gard@orange.fr

DIVERS

M le maire informe le conseil que la raquette de retournement chemin des Greliers ne se fera pas car M DEGAIL qui devait laisser du terrain à la commune pour pouvoir le réaliser a émis le souhait de bénéficier d'un changement de zonage de son terrain.

Ne pouvant lui donner satisfaction, la commune préfère abandonner cette possibilité et tous les habitants du chemin des Greliers devront déposer leurs bacs à déchets ménagers en bordure du CD 23 le mercredi soir et les reprendre le jeudi.

M MAGNOL informe le conseil d'un problème technique temporaire sur le site et de ce fait ne peut pas apporter aucune rectification. Il souhaite vivement que chaque association l'informe de toute manifestation sur la commune pour pouvoir en faire la diffusion. Il ne reçoit pas régulièrement les infos.
La remise du LABEL INTERNET se fera le 18/02/2016 à MONTROUGE.

Mme DUCOURNAU indique que la manifestation à la bibliothèque d'halloween a été un succès. Les enfants ont été très contents des lectures et friandises.

M GARD indique que le changement des menuiseries de la mairie devrait être terminé d'ici le 11/11. Il est content du travail réalisé.

Par ailleurs, il a fait réaliser des devis pour le dossier de subvention sur la transition énergétique au titre du dispositif pour les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte à déposer auprès du PAYS de la HAUTE GIRONDE avant le 6/11. Les travaux devront être réalisés avant le 30/06/2016.

L'éclairage de la maternelle a été refait en partie par M. CAMIADE agent communal.

Il indique que l'abribus du Fassier éclairé par l'énergie solaire ne s'allume pas, la panne sera signalée à SUD RESEAUX, à qui le PV DE RECEPTION a été réclamé ainsi que la notice

M LANNES indique la mise en place des panneaux « Commune sous vidéosurveillance ». Les travaux de voirie sont en cours de finalisation, la fin est prévue vers le 11/11. Il est satisfait de l'exécution de l'entreprise BOUCHER.
La commune de MOMBRIER a répondu par la négative, par manque de budget, à notre demande de participation financière aux travaux sur la partie de voie communale mitoyenne (de la gaillarde à La Pointe).

La collecte pour la Banque Alimentaire aura lieu les 27 et 28/11 sur PUGNAC et BOURG. M LANNES établit les permanences pour ces deux jours.

MME ROUSSEAU indique que les ATELIERS SUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE TOURISTIQUE - CAP TOURISME -rendront leur copie le 25 novembre prochain.

M FUSEAU indique que le projet de loi sur le numérique est primordial.

Dans le monde où l'on vit l'accès INTERNET est primordial.

2 problèmes :

- Même si la fibre existe les opérateurs n'ouvrent pas les licences wifi, secteur pas rentable dans leur calcul
- Dans nos contrées de nombreuses difficultés financières et l'accès INTERNET pour certaines familles est coupé.

Donc à titre individuel, vous pouvez sur le site www.villes-internet.net

demander le maintien légitime de la connexion à l'internet pour les foyers en difficulté financière et une aide à un équipement numérique minimum. Et appeler les français à demander l'inscription de l'accès à l'internet comme droit fondamental dans la loi française. Droit déjà reconnu comme fondamental par l'Organisation des Nations Unies.

Michel DUMONT en tant que responsable de la salle des fêtes souhaite que chaque association veille à l'état de propreté des tables et leur rangement après chaque manifestation.

MME COUPAUD donne le montant des devis pour la réparation ou le changement du four de la cantine.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à la réparation par l'entreprise COLOMBIE pour un montant de 1 806 € TTC.

MME LE TALLEC rend compte du conseil du collège de Bourg. Elle rappelle que le Syndicat est appelé à disparaître suite à la loi NOTRE.

Mais M FUSEAU indique que les communes devront jouer le jeu et au lieu de financer le Syndicat qui intervenait dans les projets scolaires, participer aux projets des établissements scolaires.

La fin du SIAEPA sera plus compliquée pour les concitoyens.

Mme DUPIELLET propose une réunion pour le SALON DU CHOCOLAT le 23/11 à 20 h 30.

M DUPERRIN souhaiterait faire nettoyer les rideaux de la salle des fêtes, il demande que ces rideaux soient décrochés et aspirés dans un premier temps.

Il signale un problème électrique au local théâtre, M. GARD propose son aide.

Les prochains conseils d'école auront lieu les 7 et 12/11

M DUPERRIN rappelle le salon artisanal le 14/11 prochain et invite l'ensemble de ses collègues.

M LE MAIRE invite ses collègues à la réunion du 19/11 prochain à la salle des fêtes pour le regroupement intercommunal en présence du Sous-Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.